

## Infos pratiques

### Modifications des horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie

Afin de répondre aux demandes de nos administrés et faciliter l'accès à nos services, nous avons modifié les horaires d'ouverture de la mairie.

Voici pour rappel les nouveaux horaires :

Lundi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30  
Mardi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30  
Mercredi : 9 h 00 – 12 h 30 / FERMÉE  
Jeudi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30  
Vendredi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 16 h 00

### Permanence des élus

Une permanence des élus a lieu tous les mardis de 17 h 00 à 18 h 30 où le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Nous sommes à l'écoute de toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer dans votre quotidien, n'hésitez pas à venir à notre rencontre.

### Tarifs location salle polyvalente « Maison du Temps Libre »

Pour information, voici les nouveaux tarifs de location de la Maison du Temps Libre, en vigueur depuis le 1er novembre 2024 :

Pour les habitants de la commune :

- 100 € la journée
- 200 € le week-end

Pour les non-résidents :

- 150 € la journée
- 350 € le week-end

Pour les professionnels organisant des événements payants les anciens tarifs sont maintenus :

- 300 € la journée
- 600 € le week-end

Montant de la caution ménage : 75 €.

Montant de la caution salle et matériel : 1 000 €

Montant de la caution clé : 300 €

N'oubliez pas que le site internet de la mairie [www.saintjeandeverges.fr](http://www.saintjeandeverges.fr) est mis à jour régulièrement et vous informe des démarches, des animations et des actualités du village.

Pour nous contacter :

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-VERGES

3 bis, avenue des écoliers  
09000 Saint-Jean-de-Verges  
Téléphone : 05 61 05 35 60

Service naissances : [naissances@sjdv.fr](mailto:naissances@sjdv.fr)  
Service décès : [etat.civil@sjdv.fr](mailto:etat.civil@sjdv.fr)  
Service affaires générales : [mairie@sjdv.fr](mailto:mairie@sjdv.fr)